

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint**s au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ; de VAUR Florence à GOY Corinne

**Absent**: GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame BOCHATON Maryse est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 6
Votants : 25

*Délibération n° D2023\_094 – FINANCES*

### Exonération de droit de place du marché

Monsieur LETOURNEAU, commerçant sédentaire sur le marché hebdomadaire a été absent au 1er trimestre 2023 pour raisons médicales. Il sollicite une exonération de son droit de place pour cette période, d'un montant de 49,50 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE d'accorder à Monsieur LETOURNEAU, commerçant sédentaire sur le marché hebdomadaire, une exonération d'un trimestre d'occupation du domaine public, soit un montant de 49,50 €.**

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance  
Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 08/12/23  
Publication en ligne le 08/12/23  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS